
ZONE LIBRE

Rapport d'activité

2023

alynea
samùsocial69
Mettre l'exclusion dehors.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. LA PROPOSITION ZONE LIBRE	4
2. MOYENS ET ORGANISATION	5
2.1. L'équipe	5
2.2. Organisation.....	5
2.3. Le Foncier	6
2.3.1. Le semi-collectif : le moment fort de l'incendie.....	6
2.3.2. La recherche de terrain pour le projet d'une habitante	7
2.3.3. La captation de logements.....	7
3. LES HABITANT·E·S	8
3.1. Quelques données sur les habitant·e·s de Zone Libre	8
3.2. Habitats	9
3.3. Les départs du projet	10
3.4. La commission inclusion.....	11
3.5. La Commission Ethique	12
4. UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL, ORIENTÉ RÉTABLISSEMENT, EN SUBSIDIARITÉ DU DROIT COMMUN	13
4.1. L'approche par les forces.....	13
4.2. L'accompagnement aux droits.....	13
4.3. L'accompagnement à la santé.....	14
4.4. L'accompagnement vers et dans l'habitat.....	15
4.5. L'accompagnement à l'emploi.....	15
4.6. La reprise de liens familiaux	16
5. LE COLLECTIF COMME ÉTAYAGE : UN PARI SUR UN FIL	17
5.1. Un lieu de vie avec des temps collectifs favorisant la possibilité d'un auto-support.....	17
5.1.1. Les repas	17
5.1.2. Des temps collectifs hebdomadaires.....	17
5.1.3. Les journées collectives	18
5.2. Des projets menés en collectif	19
5.3. La nécessité d'inventer un mode de régulation des tensions du quotidien.....	21
5.4. Tentative d'ouverture sur l'extérieur.....	22
6. UN LIEU D'EXPÉRIMENTATION	24
6.1. La recherche et l'évaluation associée	24
6.2. Les visites / temps de présentation.....	25
6.3. La participation des habitant·e·s	25
CONCLUSION	27

INTRODUCTION

L'année 2023 a été marquée par un fort renouvellement de l'équipe (arrivée d'une travailleuse sociale et d'une infirmière- en remplacement de collègues parti.e.s en fin d'année 2022- ainsi que l'embauche d'un chef de service).

Plusieurs habitants ont quitté le site semi collectif, à leur demande, pour vivre dans un autre habitat, au sein ou non du dispositif Zone Libre. Cela a permis d'expérimenter quelque chose de l'après semi-collectif, voire l'après Zone Libre.

2023 a donc aussi mené à intégrer de nouveaux habitants sur le site semi-collectif et accompagner leur prise de place dans un ensemble préexistant.

Ces mouvements, mais aussi l'épisode d'un chalet incendié, ont participé à ancrer les bases du projet, au-delà des personnes et face aux événements. A partir des lignes fortes (modèle habitat d'abord, accompagnement soutenu orienté rétablissement, possibilité d'un étayage collectif), il s'est ainsi agi d'accueillir de nouveaux collègues, nouveaux habitants dans un collectif et de s'ajuster/inventer à l'épreuve du réel.

La dimension collective a été renforcée en fin d'année avec la mise en place d'une soirée supplémentaire

Dans un premier temps, nous décrivons brièvement la nouvelle composition d'équipe. Nous exposerons ensuite les événements notables de l'année sur les habitats de Zone Libre, d'un point de vue foncier. Ensuite, nous ferons un focus sur les habitant.e.s et les défis rencontrés dans l'habitat. Enfin, nous présenterons des modalités d'accompagnement, orientées rétablissement et « approche par les forces », l'étayage collectif ainsi que la dimension expérimentale du projet.

1. LA PROPOSITION ZONE LIBRE

2023 est la deuxième année d'expérimentation « complète » de la réponse ALYNEA à l'appel à manifestation d'intérêt « la mise en place de projets d'accompagnement de personnes en situation de grande marginalité dans le cadre d'un lieu de vie innovant à dimension collective ».

Le cadre de la réponse d'ALYNEA était le suivant :

Objectif

Permettre à 20 personnes (aujourd'hui 22) refusant les solutions existantes d'habiter, durant 3 ans, un lieu choisi, avec étayage collectif et accompagnement soutenu. Les personnes dénommées « habitants » et « habitantes » investissent le lieu de vie avec leurs animaux (lorsque tel est le cas) et dans la prise en compte de leurs addictions, si elles en ont.

Cadre du projet

10 personnes (aujourd'hui 8) investissent chacune ou en couple un studio modulaire (24 m²), sur un terrain situé à 16-18 rue Primat à Villeurbanne. Sur ce site (dit lieu « semi-collectif »), sont aussi implantés des espaces partagés et un « espace ressource », support à la sociabilité, des activités, des liens avec le territoire.

10 autres personnes (« habitant·e·s du diffus »)- aujourd'hui 14- se voient proposer de choisir le type d'habitat auquel elles veulent accéder (logement, collocation, module...).

Nous privilégions un statut au plus proche de celui de locataire, dans la mesure du possible, et avons le souci constant de ne pas proposer de « fonctionnement institutionnel » (type foyer).

Les personnes sont accompagnées de manière intensive par une équipe pluridisciplinaire.

L'intervention a pour objectif de :

- Nourrir le vouloir agir et développer le pouvoir d'agir des habitant·e·s (individuel et collectif) à partir de l'accès à un habitat appréhendé comme un « chez soi »
- Réduire les risques et les dommages (dont le « prendre soin » et sécurité)

Les principes guidant l'action sont :

- La non-prédictibilité (non-prédiction quant au futur des habitant·e·s ni des capacités à habiter)
- Le libre choix de la personne quant à l'intégration du dispositif, le type d'habitat, activités, le statut locatif pour les habitats périphériques, le contenu de l'accompagnement, les services
- L'intervention professionnelle organisée en subsidiarité au droit commun, les ressources personnelles et l'auto-organisation des personnes sur le lieu semi-collectif
- L'ouverture sur le quartier (ouverture du site et quartier comme espace ressource pour les habitant·e·s)
- L'association des habitant·e·s à tous les niveaux et étapes de l'expérimentation (accompagnement individuel, gestion du site, recherche, essaimage...), sans « injonction à la participation ».

Approche

L'approche est orientée rétablissement, à l'aide des outils de l'approche par les forces.

2. MOYENS ET ORGANISATION

2.1. L'équipe

À ce jour, la composition de l'équipe est la suivante :

- Virginie GAUDON, Éducatrice spécialisée,
- Garance MONTMARTIN, Assistante sociale
- Linda MAHDHI, Assistante sociale et travailleuse paire
- Benjamin SKUBICH, Travailleur pair
- Rachel BATTIN, Intervenante sociale
- Marilou MOUILLET, Infirmière
- Antonia LANGER, Stagiaire ASS
- Florent TRIQUIGNEAUX, Chef de service

	2021	2022	2023
Travailleurs sociaux	3 ETP	2,8 ETP	3 ETP
Travailleurs pairs	1,5 ETP	1,2 ETP	1,2 ETP
IDE	1 ETP	1 ETP	1 ETP
CIP	0,1 ETP	0,1 ETP	0,1 ETP
CdS			1 ETP

Après le départ de deux collègues au cours de l'année 2022, deux salariées ont été embauchées en 2023 : Rachel BATTIN en mars 2023 en qualité de travailleuse sociale Marilou MOUILLET, en juillet 2023, en qualité d'Infirmière Diplômée d'Etat. Toutes deux travaillent à temps plein et en CDI et complètent l'équipe actuelle.

Une stagiaire de 2^{ème} année d'assistance de service sociale, Antonia LANGER, a intégré l'équipe en septembre, et ce, pour une durée de 6 mois.

De plus, le poste de chef de service a été créé en vue d'accompagner l'équipe à sécuriser et structurer le projet Zone Libre. Florent TRIQUIGNEAUX assure cette fonction depuis septembre 2023.

L'arrivée du chef de service a permis de mettre au travail la question des méthodes de gouvernance au sein de Zone Libre ainsi que l'organisation du quotidien. Il y a un enjeu à tenter de formaliser au mieux les pratiques de la Zone afin de pouvoir sécuriser ce qui y a déjà été entrepris. Un des souhaits de l'équipe est aussi de pouvoir conserver un fonctionnement aussi horizontal que possible.

Zone Libre est accompagné en ce sens par la professionnelle assurant l'analyse de la pratique. Sa présence permet à l'équipe d'envisager les enjeux relatifs aux places de chacun·e de manière sécurisée. Plusieurs demi-journées de travail ont été réalisées en équipe complète, avec le chef de service. Ce travail est encore en cours à ce jour. Zone Libre bénéficie aussi d'un compagnonnage avec le dispositif Un Chez Soi d'Abord.

2.2. Organisation

Chaque journée est organisée selon un agenda commun à l'équipe. Elle est rythmée par des points hebdomadaires pour chaque habitant (sur le site semi-collectif ou en diffus) des permanences d'accueil sur l'espace collectif ainsi que des temps collectifs ritualisés.

Le planning a été réévalué durant l'année pour adapter ces rendez-vous en fonction des possibilités et de l'évolution des contraintes des habitant·e·s (horaires de travail, déménagements, etc.), et/ou

des déplacements dans la ville mais également dans l'optique de rendre le planning plus efficient en termes de gain de temps.

Fin 2023, l'équipe a pensé une réorganisation de ses horaires pour permettre une plage horaire en soirée chaque semaine. Ces temps de soirée ont été expérimentés durant l'été 2023 avec la proposition d'un repas le soir qui avait été bien apprécié des habitant·e·s. Après un temps de réflexion, le planning a été modifié à partir de Novembre 2023. Un temps collectif est désormais proposé chaque mardi soir, jusqu'à 21h30.

L'agenda comprend aussi : les temps collectifs du jeudi après-midi, les réunions mensuelles des habitant·e·s et, de manière ponctuelle, les réunions exceptionnelles pour parler de projets divers... Ces temps sont indispensables au bon fonctionnement de Zone Libre et constituent un enjeu organisationnel particulièrement important, pour lequel l'équipe se mobilise fortement.

2.3. Le Foncier

2.3.1. Le semi-collectif : le moment fort de l'incendie

Cette année, le semi-collectif a vécu un moment particulièrement difficile, avec l'incendie d'un des chalets de Zone Libre.

L'événement ayant eu lieu le soir, une habitante du semi-collectif a téléphoné sur la permanence qui a ensuite prévenu les pompiers. Le membre de l'équipe de permanence s'est déplacé sur place ainsi que le cadre d'astreinte. Nous avons tous été soudés cette nuit dans l'attente de l'annonce des pompiers sur le fait que l'habitant du chalet incendié était présent ou non dedans. Heureusement le chalet était vide. L'habitante la plus proche du chalet incendié ne pouvait pas regagner le sien pour la nuit pour des raisons de sécurité. En état de choc, il était impensable pour elle de passer la nuit seule à l'hôtel. Un couple d'habitant·e·s lui a alors proposé de lui faire une place chez eux. Cela montre ce que le collectif crée en termes de solidarité. Le lendemain, la direction d'ALYNEA, la directrice opérationnelle, le membre de l'équipe présent le soir et les moyens généraux se sont rendus sur place, en soutien aux habitant·e·s, très marqués par cet événement. Dans la journée, l'équipe de maintenance a réussi à remettre en état les évacuations d'eau des chalets qui sont à l'intérieur de l'entrepôt car elles avaient été endommagées par l'incendie. Leur efficacité a permis aux habitant·e·s de ne pas subir de dommages matériels liés à cet incendie.

L'habitante qui a prévenu l'équipe via la permanence téléphonique a vu les flammes depuis sa fenêtre. Elle a, de ce fait, signifié son besoin de changer de logement, ne pouvant plus supporter d'y vivre. Un chalet était disponible, car en attente d'orientation. Elle a pu s'y installer, puis a pris la décision d'y rester.

Dès le lendemain, un agent de sécurité a été mis en place afin de sécuriser la zone de l'incendie.

Etant donné le traumatisme que cela a généré chez certains habitant·e·s, et les membres de l'équipe, une rencontre commune a été organisée deux jours plus tard avec l'équipe de l'EMPP Interface SDF pour créer un espace de parole.

Les décombres du chalet, qui entretenaient le souvenir traumatisant ainsi que l'odeur, ont été enlevés quelques jours plus tard, ce qui a permis de commencer à tourner la page. Malgré tout, cet événement est resté au cœur des discussions pendant de nombreuses semaines et a généré un sentiment d'insécurité pour des habitant·e·s. Ils ont pu nous confier leur peur de pouvoir perdre « leur maison ».

Aujourd'hui, le chalet va être reconstruit sur un terrain autonome, sur un terrain hors des locaux de Zone Libre, pour répondre à la demande d'une habitante.

Afin de répondre à un sentiment d'insécurité fort, des agents de sécurité ont été mobilisés un mois durant, d'un commun accord avec les habitants, avant de mettre un terme à cette prestation.

Cette épreuve a permis de tester et conforter la solidarité existante sur ce semi-collectif. En ce sens, un habitant s'est mobilisé dans le déménagement de l'habitante ayant été exposée de près à l'incendie. Un autre s'est investi dans le nettoyage. Globalement, les habitant-e-s ont été très attentifs les uns aux autres.

2.3.2. La recherche de terrain pour le projet d'une habitante

Une des habitantes de Zone Libre a pour souhait de vivre sur un terrain individuel, dans un habitat modulaire. Pour tenter de répondre à cette demande et conformément au projet de Zone Libre d'être en mesure de proposer un habitat choisi, l'association ALYNEA s'est mobilisée dans la recherche d'un lieu qui pourrait accueillir cet habitat.

La ville de Villeurbanne a proposé à ALYNEA plusieurs options permettant de mettre en œuvre ce projet, dont un terrain se trouvant au cœur de la ville. Outre la question du terrain, la nature du logement est également à questionner. Il a donc fallu étudier les offres de différents fournisseurs, en prenant en compte plusieurs éléments déterminants, comme la taille du logement, son isolation contre le froid et le chaud, l'adaptation aux éventuelles problématiques de punaises de lit, le délai de livraison, le déplacement.... Ce travail de regards croisés entre les contraintes techniques et l'exigence de dignité dans le logement est mené conjointement et en collaboration par l'équipe de Zone Libre, le chargé d'innovation, et les moyens généraux d'ALYNEA.

2.3.3. La captation de logements

Le territoire de la métropole de Lyon connaît une très forte tension immobilière. Il y est ainsi particulièrement difficile d'y obtenir un logement social dans un délai court. Si Zone Libre se veut un dispositif proposant une entrée au logement choisi de droit commun (modèle « habitat d'abord »), la réalité de l'immobilier sur le territoire vient mettre en difficulté cette volonté. Nous avons donc été contraints, contrairement à l'intention initiale, mais face à l'urgence de certaines situations, d'envisager des solutions de logement dites « intercalaires » pour parvenir à proposer du logement à des personnes se trouvant à la rue.

C'est avec le soutien du GIE que ce type de solution a pu être proposé à deux habitant-e-s de Zone Libre en 2023 :

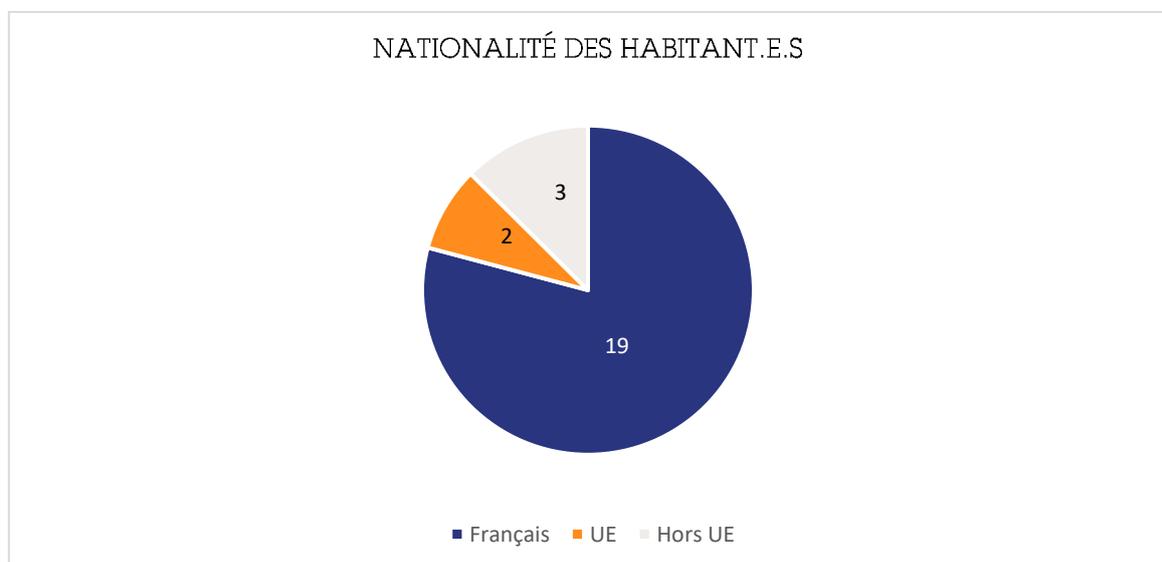
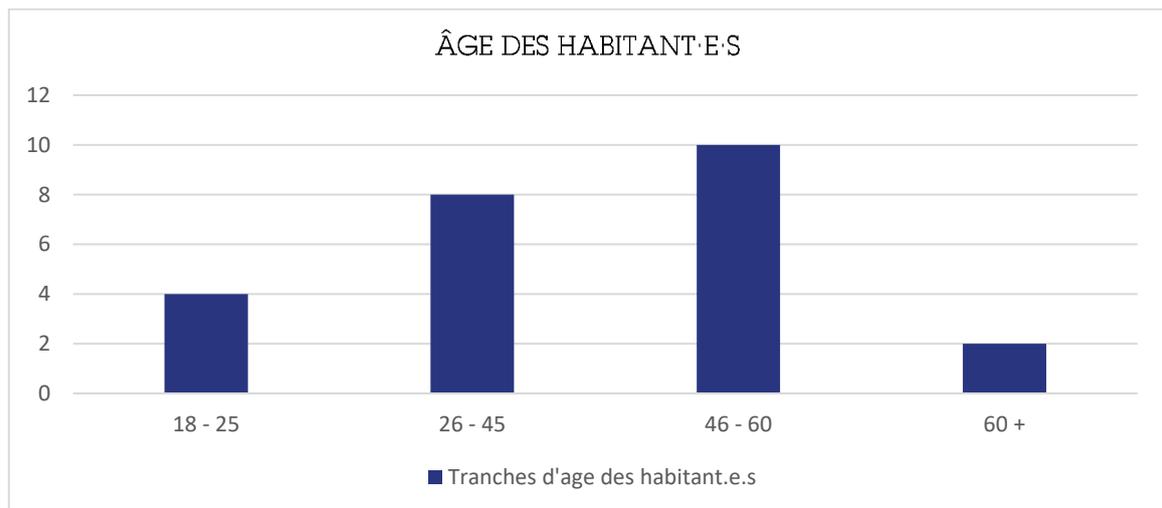
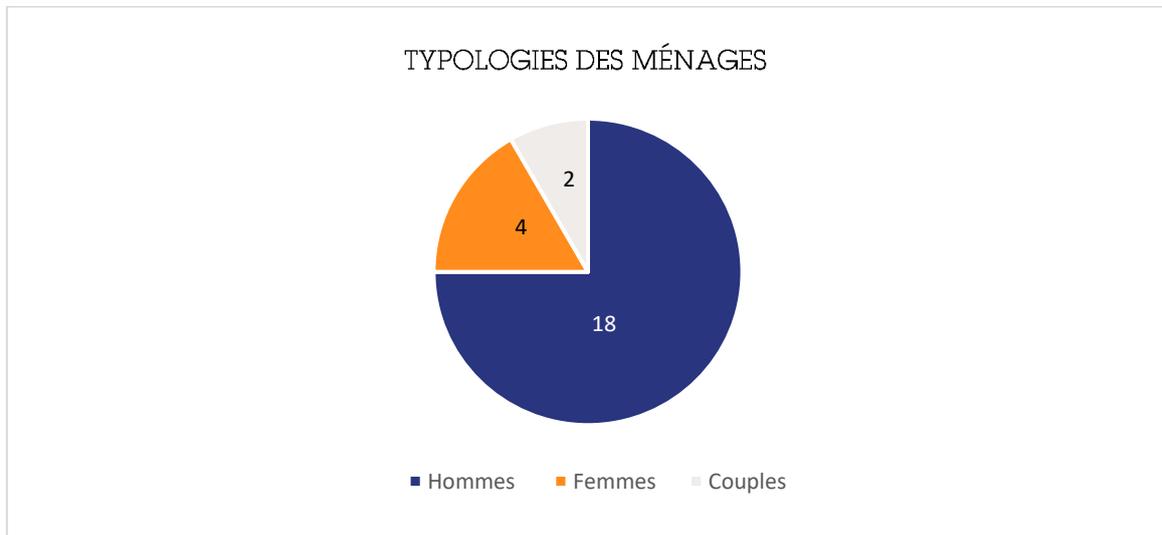
- dans le cadre d'une séparation
- pour construire puis attendre un accès au logement choisi

Dans ce cas de figure en particulier, la survie à la rue ne permettait pas la formulation d'une demande claire quant à l'habitat auquel la personne souhaitait accéder. L'accès au logement intercalaire a ainsi permis de se poser, de savoir de quoi la personne concernée avait envie, au-delà du simple fait de ne pas dormir dehors. Cette solution a ainsi permis de respecter la temporalité de la personne concernée.

3. LES HABITANT·E·S

3.1. Quelques données sur les habitant·e·s de Zone Libre

Les chiffres clés :



- Les habitant·e·s de Zone Libre ont entre 22 et 80 ans
- 10 d'entre eux vivent avec des animaux
- 4 personnes ont été intégrées au projet Zone libre
- 2 personnes sont sorties des effectifs.
- Au 31 décembre 2023, on comptabilise 22 personnes accompagnées par le dispositif : 8 habitant·e·s en semi-collectif, 12 habitant·e·s en logement en diffus et 2 habitant·e·s en cours d'accession d'un logement en diffus.

Les changements d'habitat

Trois habitant·e·s du semi-collectif ont déménagé en diffus, conformément à leur souhait. Le semi-collectif a, dans ce cas, été un tremplin vers ce que ces habitant.e.s considèrent comme leur autonomie.

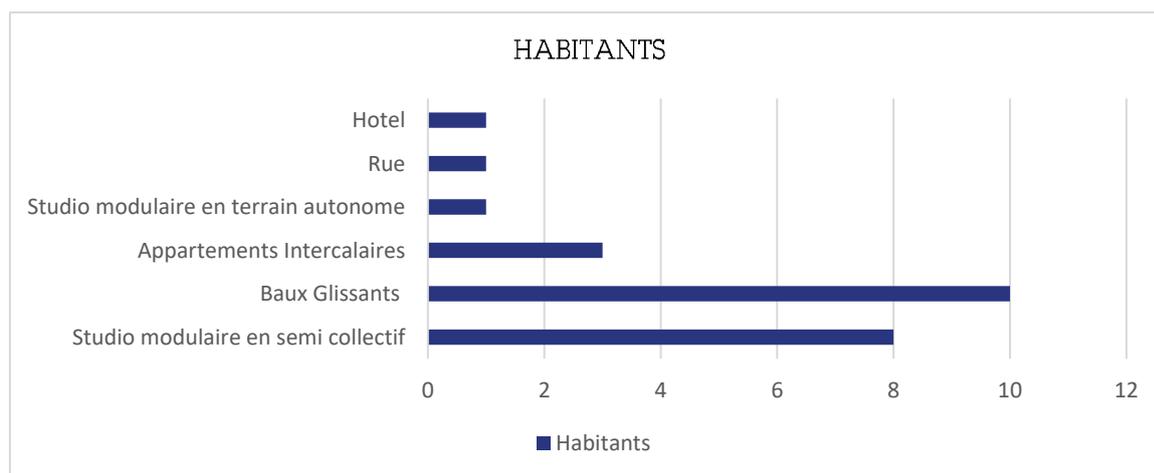
A l'inverse, deux habitant.e.s du diffus ont fait la demande d'intégrer le semi-collectif, dans un chalet individuel. Ce type de demandes, non imaginé initialement, visait à répondre à un besoin de sécurité et d'étayage ressenti par les habitant.e.s concerné.s. Zone libre reposant sur le principe d'un habitat « choisi » a donc opté pour répondre favorablement à ces demandes lorsque des chalets se sont libérés.

3.2. Habitats

Sur les 24 personnes qui ont vécu à Zone Libre en 2023 :

- 13 personnes ont expérimenté le logement en diffus. Parmi elles, 5 personnes en logement intercalaires (3 faute de droit au logement, 2 en attente d'une solution d'habitat choisi) et une en chalet. 7 ont expérimenté le logement social (bail glissant)
- 13 personnes ont eu une expérience en studio modulaire en studio modulaire sur le semi-collectif
- 1 personne est à la rue en attente d'un appartement
- 1 personne est à l'hôtel en attente d'un appartement

5 habitants ont eu plusieurs types d'habitat durant l'année



- Les punaises de lits

Cette année, la problématique des punaises de lit s'est invitée au cœur de Zone Libre. Outre les inconvénients directs causés par ces parasites, l'accompagnement proposé aux habitant·e·s s'est trouvé extrêmement impacté.

Du point de vue des salarié-e-s, leur sentiment de sécurité au travail a été attaqué de manière très forte, rendant la relation avec les habitant-e-s concernés impactée, notamment lors des visites à domicile. En effet, il est complexe d'envisager un moment de convivialité quand cette question vient « parasiter » la relation entre l'équipe et les habitant-e-s de la Zone aussi bien lors des visites à domicile que les temps collectifs. Les professionnel-le-s ont donc été contraints de refuser de rentrer dans les logements contaminés et de s'y asseoir. Les activités collectives ont aussi été impactées par le climat anxiogène lié à cette infection. En outre, les espaces collectifs ont dû être modifiés. Les canapés constituant l'espace central de la Zone, appelé aussi « la place du village » ont en effet dû être évacués. L'espace est resté vide un temps, avant l'achat d'un salon en plastique, qui est venu remplacer ces canapés. Ce dernier permet un nettoyage beaucoup plus facile, ce qui est rassurant pour tout le monde.

Pour les habitant-e-s, cette invasion de punaises est venue attaquer la sensation de sécurité dans le logement, avec un sentiment d'intrusion très forte, jusqu'à l'intimité de leur sommeil. Les punaises de lit ne causent pas de problèmes d'hygiène. Elles engendrent cependant des dégâts psychologiques considérables.

Zone Libre a décidé de s'adapter à cette problématique, mais aussi de s'en prémunir, avec l'acquisition d'une tente chauffante, accessible en permanence. Elle permet de traiter les meubles éventuellement infestés. Pour prévenir les risques d'infestation à l'avenir, il a été rappelé aux habitant-e-s que tout nouveau meuble arrivant à Zone Libre doit y passer au minimum 24h. Par ailleurs, un partenariat privilégié est développé avec l'entreprise Game Over, lorsqu'il est nécessaire d'effectuer des traitements dans les chalets. Une réunion d'information a été organisée et des pièges ont été installés dans les chalets.

Aujourd'hui, ces mesures semblent porter leurs fruits, puisque les chalets qui étaient infestés ne le sont plus (a priori). L'équipe de Zone Libre et les habitant-e-s demeurent toutefois vigilant.e.s.

- L'incurie dans le logement

En 2023, 33% des personnes accueillies à Zone Libre ont bénéficié d'un accompagnement renforcé dans le logement pour des gestes du quotidien, allant de l'accompagnement au ménage "en prévention" à des comportements de type Diogène. Pour ces derniers, l'équipe se mobilise, à l'aide d'équipements adaptés pour aider les habitants concernés dans l'accomplissement de ces tâches. Cela est une manière de permettre aux habitants de continuer à habiter. Souvent, ces comportements sont liés à des difficultés relevant parfois du handicap. L'équipe se mobilise en subsidiarité du droit commun. Le ménage se fait donc avec les personnes dans la mesure du possible et dans l'attente d'ouvertures de droits qui permettraient d'obtenir des aides à domicile par des organismes extérieurs.

3.3. Les départs du projet

Deux habitant-e-s sont sortis du dispositif Zone Libre en 2023.

L'un, dont le chalet a brûlé, a refusé la proposition qui lui a été faite d'être accompagné, par Zone Libre, vers un autre habitat.

L'autre personne a exprimé le souhait de quitter son chalet. Elle aspirait à un lieu avec moins de collectif et plus de calme. Elle s'y est installée courant novembre 2023. À son rythme, l'équipe l'a accompagnée à prendre ses marques dans son nouveau quartier de résidence. En ce sens, l'équipe a maintenu, dans un premier temps, des rencontres hebdomadaires afin d'assurer le relais vers les services de droit commun du secteur, rencontres dont la fréquence a aujourd'hui diminué. Cette personne participe toujours régulièrement aux temps collectifs et festifs du projet Zone Libre.

3.4. La commission inclusion

Suite à deux départs de Zone Libre en 2023, la commission d'inclusion s'est réunie à deux reprises. Le fonctionnement reste inchangé et se fait comme suit.

FONCTIONNEMENT COMMISSION INCLUSION ZONE LIBRE

Composition

Accueils de jours + de 25 ans, représentant du CRPA, Maison de la Veille Sociale, Maraude Jeunes et Samu Social

Animation

Directrice du projet

Convocation de la commission

Lorsqu'il est prévu qu'une place soit libérée, les membres de la commission en sont informés de manière à pouvoir réfléchir à des candidatures. Lorsque la place est effectivement libérée, la commission est convoquée un mois plus tard, un jeudi après-midi.

Envoi des candidatures

Les situations sont adressées, de manière anonyme, à la directrice du projet, via les fiches dédiées, au moins une semaine avant la commission.

Présentation des situations

L'ensemble des candidatures envoyées sont examinées lors de la commission, de manière anonyme, à l'aide d'un tableau récapitulatif. Ce dernier reprend aussi les situations validées dans les commissions précédentes, mais non orientées, pour les actualiser. Les situations « en veille » ou non validées peuvent être représentées si l'un des membres le considère opportun.

Choix des candidatures

Les candidatures validées « sur le principe », seront celles pour lesquelles il sera montré que les personnes concernées refusent toutes les solutions existantes ou ont refusé toutes les solutions existantes.

Parmi les candidatures validées, la commission se positionnera au regard de l'adaptation du profil à l'offre de place (diffus/semi-collectif), la temporalité de la proposition, la vulnérabilité, l'ancienneté dans la rue etc. Il ne s'agit pas de critères, car d'autres éléments peuvent être pris en compte, mais de ligne permettant des positionnements.

Modalités

Il est procédé à un vote parmi les candidatures validées, après un temps d'échange et de réflexion. Chaque structure présente dispose d'une voix (quel que soit le nombre de représentant·e·s) et ne peut pas voter pour l'une des candidatures qu'il a présentées. Pour une place, la personne orientée est celle qui aura obtenu le plus de voix et les deux suivantes (en nombre de voix) sont suppléantes.

Si, dans le mois qui suit la commission, une seconde place du même type se libère, le suppléant 1 se voit proposer cette place.

Suites

Un compte-rendu de commission est adressé à ses membres par la directrice du projet. Les membres de la commission sont informés des acceptations et des refus des candidats.

3.5. La Commission Ethique

En 2023, Zone Libre a poursuivi sa participation à la commission éthique, portée par le GCSMS Un Chez Soi d'Abord. La logique de séparation de l'habitat et de l'accompagnement expose en effet à des défis au quotidien. « Parce qu'on ne pense jamais bien en huis clos », la participation à cette commission soutient la volonté de se « décaler » des pratiques institutionnelles, dans lesquelles le logeur-accompagnant peut décider d'une fin d'hébergement, doublée d'une fin d'accompagnement. La volonté de Zone Libre reste de ne pas faire d'« exclusion », mais de travailler à ce que l'habitant-e soit en mesure d'assumer les attendus liés à ce contrat ainsi que les conséquences du non-respect de celui-ci. Si nécessaire, il peut être fait appel à un tiers (police, justice...) pour ne pas se positionner en juge et partie.

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DU GCSMS UN CHEZ-SOI D'ABORD MÉTROPOLE DE LYON

Quelques définitions

L'éthique est une réflexion qui vise à déterminer le bien agir en tenant compte des contraintes relatives à des situations déterminées. Si le droit, comme la morale, ont, par définition, une dimension collective, la décision éthique procède d'une démarche évaluative, concertée, rattachée à une situation individuelle ou un contexte singulier. Voisine de la morale et de la déontologie, l'éthique, contrairement à celles-ci, ne donne pas de réponse visant à l'universalité, elle n'énonce pas des principes, mais plutôt met en question la façon dont ces derniers sont utilisés dans les situations rencontrées.

Objet :

- Comité d'appui et de conseil
- Instance non-décisionnelle, qui ne formule que des recommandations
- Dispositif collectif permettant de respecter le droit des personnes accompagnées et de faire évoluer les pratiques au regard des questions posées
- Faire mémoire des situations qui ne trouvent pas de résolution dans le cadre du fonctionnement ordinaire de l'établissement, et de leur réponse
- Mobiliser du réseau autour d'une situation

Composition :

Membres de droit

- Les membres du GCSMS, des membres de leurs équipes
- Des membres de l'équipe du Chez-soi d'abord
- Des représentant-e-s des personnes accompagnées : CRPA, FNAPSY, ATD quart monde...

Membres de qualité

- Des personnes ou des organisations pouvant accompagner les travaux du comité : ORSPERE, FAS, Uriopss, philosophes, sociologues...

Membres invités

- Des partenaires au regard de la pertinence de leur expérience en fonction du sujet abordé
- La personne concernée
- Des personnes invitées à la demande de la personne concernée

4. UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL, ORIENTÉ RÉTABLISSEMENT, EN SUBSIDIARITÉ DU DROIT COMMUN

En 2023, les habitant·e·s ont été interrogés, comme les années précédentes, dans le cadre de l'évaluation nationale, sur leur qualité de vie, étant invités à noter leur état de bien-être sur une échelle de 1 à 10. Ce même travail a été effectué par l'équipe, au regard de la perception qu'elle avait de la situation de chacun·e des habitant·e·s.

QUALITE DE VIE/BIEN ETRE ESTIMÉE PAR L'HABITANT·E	QUALITE DE VIE/BIEN ETRE ESTIMÉE PAR L'ÉQUIPE
De 0 à 9 Moyenne : 5,7	De 3 à 8 Moyenne : 5,6

Il est à noter que le 0 a été auto-attribué par une habitante qui vivait dans le diffus au moment où elle a été interrogée et se trouvait singulièrement mal psychiquement. Elle fait partie des personnes qui ont pu intégrer le semi collectif par la suite et il semblerait que son bien-être ait augmenté de manière substantielle par la suite.

4.1. L'approche par les forces

En 2023, l'approche par les forces a été mobilisée très concrètement au sein du projet Zone Libre. Il s'agit d'une manière de faire avec des outils qui soutiennent l'une des lignes fortes du projet Zone Libre : celle de l'accompagnement global orienté rétablissement. À la suite d'une deuxième formation approfondie, animée en novembre par madame Christiane Bergeron-Leclerc, la pratique de l'approche par les forces s'est formalisée dans le quotidien de Zone Libre. Désormais, en réunion d'équipe, chaque semaine, la connaissance des forces d'un habitant.e.s mise en commun, réfléchi et discuté en équipe, dans l'objectif de s'approprier les outils et de les utiliser plus facilement avec les habitants. Il s'agit aussi de répertorier les forces de chacun·e. Ce travail permet enfin de se rendre compte de ce que l'on sait chacun des personnes que nous accompagnons et de ce qui les anime.

L'outil d'évaluation des forces est mobilisé avec les habitants au moment opportun. 4 habitants ont travaillé sur le tableau de leurs forces. 5 autres habitants ont échangé autour de leurs forces avec les professionnels de l'équipe, sans la mobilisation de l'outil dédié.

Par ailleurs, la philosophie de l'approche par les forces continue de se diffuser dans toutes les actions proposées. L'équipe de Zone Libre adhère fortement à cette dernière et tente de la mettre en œuvre au quotidien.

4.2. L'accompagnement aux droits

Après deux premières années où nous avons beaucoup porté les situations individuelles des personnes, l'accent a été mis, en 2023, sur le passage de relais dans le droit commun, dès lors qu'il est possible. L'idée est d'ouvrir vers l'extérieur et de participer à ce que les habitants de Zone Libre puissent investir une place de citoyen·ne·s à part entière.

Sur les accompagnements sociaux, nous tentons toujours de permettre l'accès à un service social de secteur. Cette démarche peut parfois constituer une réelle difficulté au regard des délais d'obtention de rendez-vous ou bien d'horaires d'ouverture contraignants.

En 2023, 4 habitants ont pu rencontrer des intervenants sociaux de secteur. Nous avons notamment orienté plusieurs habitant·e·s vers le CCAS de Villeurbanne pour des aides alimentaires.

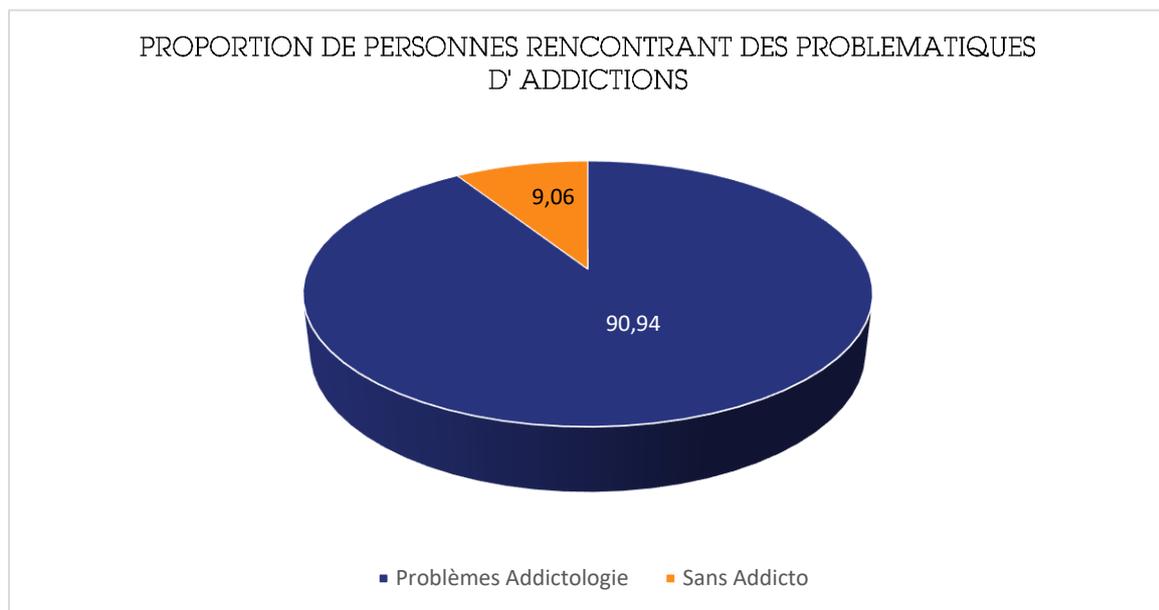
4.3. L'accompagnement à la santé

Valentin

« Zone Libre m'a permis de me refaire un numéro de sécurité sociale, des papiers à jour, une demande de recensement, avec une projection à passer le permis ... Ça m'a appris à faire attention à moi, et à me gérer tout seul, j'ai calmé mes accès de violence. En 2022, Zone Libre m'a permis de réduire mes consommations par mon propre chef, et en 2023, j'ai décidé l'arrêt complet de stupéfiant fort. Et depuis, je ne consomme plus que du cannabis. Ça m'a permis de m'investir dans d'autres choses : pension canine, cryptomonnaie, mangas.... J'ai aussi réduit mes temps de jeux vidéo. 2022 m'a permis de m'isoler le temps nécessaire et 2023 m'a permis de sortir de cette solitude »

En 2023, une grande majorité des personnes accompagnées dans le dispositif Zone Libre rencontre des problématiques de santé importantes, dont voici quelques spécificités :

90,94% des personnes vivant à Zone Libre sont concernées par des pratiques liées à des addictions.



58,54% des personnes présentent des troubles en matière de santé mentale.

50% de ces personnes cumulent les deux problématiques.

En 2023, trois professionnelles de l'équipe de Zone Libre ont arrêté de fumer. Cela a fait naître dans le dispositif une réflexion collective, conduisant des habitant·e·s à se questionner sur l'arrêt du tabac. Deux habitantes, accompagnées de l'équipe d'ARIA, se sont vu prescrire des patchs ou recommander l'utilisation d'une vapoteuse, dans une optique de tenter d'arrêter de fumer du tabac.

Les interventions de l'équipe sont proposées dans une approche orientée rétablissement. L'équipe accompagne les personnes à déterminer ce qui est important pour elles et à cheminer, en ce sens, pour que cet accompagnement soit aussi proche que possible des besoins, désirs et rêves des personnes qui vivent à Zone Libre.

L'accès au soin est souvent un vecteur permettant d'améliorer le bien-être dans la réalisation de ce qui fait sens pour les habitant·e·s. Le regard croisé d'une équipe pluridisciplinaire (travailleur·euse·s

sociaux, IDE, travailleur·euse·s pairs, conseiller·e en insertion professionnelle) est une des clefs de la réussite. L'équipe de Zone Libre appréhende la santé de manière globale (bien-être dans le logement, santé psychique, alimentation, hygiène, santé somatique, addiction...). L'équipe travaille, au rythme des habitant·e·s, à un accès sécurisé aux dispositifs de santé de droit commun par le biais d'accompagnements physiques et d'un travail de coordination souvent très important. L'équipe a le souci d'associer les habitant·e·s à tout ce qui les concerne dans une visée du développement du pouvoir d'agir. Si cette approche nécessite du temps, elle est significative pour les habitant.e.s, dans la mesure où ces dernier.e.s sont pleinement auteur.e.s des démarches entreprises. Ils/elles peuvent le revendiquer pleinement.

En parallèle, un travail de partenariat est mené avec des équipes spécialisées dans certains domaines de santé, pour permettre de rencontrer, d'accompagner et d'échanger avec les habitant·e·s, notamment les personnes concernées par le non-recours pour cause de non-demande. Les acteurs.trices et formes de ces partenariats sont diverses :

- Les « psy-déj » et les « psy goûter », proposés par l'équipe d'Interface SDF une fois par mois. Sont présentes deux infirmières qui viennent partager un temps d'échange et de rencontre, dans un format ouvert à tous les habitant·e·s.
- L'équipe d'Interface propose également pour certain.e.s habitant·e·s des rendez-vous individuels (au moins cinq habitant·e·s ont pu solliciter cette équipe)
- Une convention a été signée avec le Réseau Intermed, pour renforcer la coordination des soins d'une habitante.
- L'équipe mobile du CSAPA d'ARIA (une infirmière et un psychologue) est présente une fois par mois à Zone Libre, pour aller à la rencontre des habitant.e.s. Lors de ces rencontres individuelles, toutes formes d'addiction peuvent être abordées (tabac, stupéfiant, alcool...).

4.4. L'accompagnement vers et dans l'habitat

Comme indiqué précédemment, des habitant.e.s ont pu évoluer dans leur habitat en interne du projet.

Une habitante a pu accéder à une pension de famille.

Une situation problématique

Nous sommes confrontés à une situation qui, à ce jour, n'a pas encore trouvé d'issue positive. Il s'agit d'un couple qui a été orienté à Zone Libre, pour un logement en diffus. En 2021, ils ont pu accéder à un logement social, conformément à leur demande et via les accords ACIA MVS. À l'été 2023, le couple se sépare. Il sollicite une demande de mutation, en conscience ce que celle-ci peut prendre alors plusieurs années. En décembre 2023, la locataire est orientée en foyer mère-enfant (grossesse déclarée durant l'été 2023), qui sera effective en début d'année 2024, laissant son ex-conjoint dans un logement inadapté financièrement pour une personne seule. Dans le cadre du dispositif « bail glissant », cette évolution de situation devrait finalement permettre la mutation demandée. Néanmoins, dans l'attente, la dette locative s'accroît chaque mois.

4.5. L'accompagnement à l'emploi

Sur 2023, huit habitant·e·s ont exercé un emploi au cours de l'année.

Le droit Commun Pôle emploi, France travail, Mission locale... ne proposant pas forcément un accompagnement suffisant ou adapté aux habitant·e·s, l'apport du C.I.P du dispositif a été important pour les 8 personnes ayant exercé un emploi pendant l'année 2023. 4 sont ont été orientés vers des emplois dit « aidés » ou « adaptés » grâce à l'intervention du CIP. 3 autres habitant·e·s ont été orientés

vers le Foyer Notre Dame des Sans Abris sur le dispositif premières heures en chantier (PHC), dont l'un des objectifs est de proposer un emploi d'insertion temporaire, comme une étape avant d'accéder ou de réaccéder à un emploi « classique ».

La temporalité est un élément essentiel quand on parle de retour à l'emploi pour un public ayant passé un temps considérable loin des normes socio-professionnelles actuelles ou lorsqu'on n'y a tout simplement jamais été confronté.

En ce sens de V., un des habitants, âgé de moins de 25 ans, a fait plusieurs tentatives d'emplois aidés qui n'ont pas forcément été fructueuses, selon lui. Le fait qu'il n'ait pas été contraint de trouver un travail dans un temps défini a compté dans les motivations et les choix qui l'ont poussé vers son emploi actuel. Il a en effet récemment été embauché comme « garçon de chenil », un emploi qui semble pleinement lui convenir, constituant pour lui, apport (jusqu'ici) dans sa construction et son émancipation personnelle.

V.

Je ne me suis pas senti obligé de reprendre un travail tout de suite, j'ai fait ça au moment où j'étais prêt. »

Un habitant a été épaulé par l'assistante sociale du CSAPA du Griffon qui l'accompagne en parallèle de Zone Libre pour l'accès à l'emploi. Il exerce dans un atelier de réparation de vélo et semble satisfait de son travail.

Deux autres habitant·e·s ont trouvé des emplois sans soutien professionnel dédié. Une habitante de Zone Libre a exercé brièvement en mise en rayon pour un supermarché proche des locaux de Zone Libre et un habitant du diffus s'est expérimenté quelques mois en tant qu'animateur de Centre social, en se basant sur son expérience personnelle. Il a cependant dû stopper ses activités à la suite de la naissance de son enfant.

4.6. La reprise de liens familiaux

Un des habitants a été accompagné en 2022 dans ses démarches pour obtenir des droits de visite auprès de sa fille, qu'il n'avait pas vue depuis plusieurs années. En 2023, il a pu la rencontrer à plusieurs reprises.

Un autre habitant a repris contact avec sa mère et a accueilli son frère quelques jours chez lui. C'est le fait d'avoir pu obtenir ce logement qui lui a permis de renouer ces liens. Cela n'avait pas eu lieu depuis de nombreuses années pour lui.

5. LE COLLECTIF COMME ÉTAYAGE : UN PARI SUR UN FIL

5.1. Un lieu de vie avec des temps collectifs favorisant la possibilité d'un auto-support

5.1.1. Les repas

Les repas constituent un élément central permettant de fédérer les habitant·e·s. Les samedis midi restent des temps bien repérés, pendant lesquels professionnel·le·s et habitant·e·s cuisinent ensemble. C'est principalement dans ces temps, informels mais indispensables, que le collectif s'anime.



5.1.2. Des temps collectifs hebdomadaires



En 2023, 70 temps collectifs ont été proposés. Des temps de loisirs collectifs ont été inscrits à l'agenda de la semaine (le jeudi après-midi et, depuis novembre 2023, le mardi soir). Le programme est établi selon les envies des habitant·e·s ou, à défaut, les propositions de l'équipe (musée, cinéma, construction collective d'une terrasse, marché de Noël, après-midi crêpes, balade, Calicéo, piscine, théâtre forum, projection de film, construction de jardinières, peinture de murs...). Ces temps sont organisés sur le site semi collectif ou en extérieur.

Caroline

« J'en ai fait plus en 1 an qu'en 15 ans ! Vacances, Concert, festival lumière, prendre le TGV, Calicéo, piscine, aller voir la mer ... c'était super. »

5.1.3. Les journées collectives

Comme chaque année des journées collectives « exceptionnelles » ont eu lieu, ces journées sont par ailleurs l'occasion d'inviter des anciens habitant·e·s de la Zone :

- Fête de début d'année : Cette année, Noël et le jour de l'an sont tombés sur des dimanches, en l'absence de l'équipe professionnelle de Zone Libre. Les habitant·e·s et l'équipe ont donc convenu que des temps festifs seraient organisés à d'autres moments. Plusieurs repas améliorés de fêtes ont eu lieu, ainsi qu'une sortie au Bowling.
- Fête des voisins au printemps : repas festif et travail sur le livret d'accueil (sous la forme d'un jeu Times Up). C'est à l'occasion de cette journée qu'un bilan sur les réunions des habitant·e·s a été fait. La présence d'habitant·e·s à ces réunions était en baisse et il semblait important de penser une nouvelle forme. Il a été convenu que les réunions auront désormais lieu une fois par mois, qu'elles se nommeraient la « Force Collective ». Cette Force Collective sera le lieu de décision et de création des projets collectifs. Pour les informations diverses, un tableau d'affichage a été mis en place. Un autre tableau a aussi été pensé pour noter les activités prévues pour les temps collectifs. Enfin, lors de cette journée, nous avons réalisé les forces collectives de la Zone, afin d'inaugurer cette réunion.
- Fête des deux ans avec les outils de l'éducation populaire. Le matin nous avons travaillé autour des valeurs défendues et de ce qui demeurerait insupportable pour le collectif. Nous en avons créé des « comment faire pour ... ? » qui nous ont amené à la constitution de maquette de théâtre forum. Peu d'habitant·e·s étaient présents, la journée n'aura pas eu la même résonance que l'année précédente. Elle a toutefois permis la mise en scène, puis en questions de certaines scènes du quotidien problématiques rencontrées par les habitant·e·s et l'équipe.

Ahmed

« J'ai fêté mes 80 ans Zone Libre et l'année prochaine ? »

Caroline

« Il y a beaucoup d'entraide autour de la vie courante, Il y a de la confiance. Comme on se croise régulièrement, il y a une relation du quotidien qui se crée. On a fait le réveillon ensemble. »

5.2. Des projets menés en collectif



Plusieurs projets ont été menés avec et pour le collectif, durant l'année. Nous pouvons lister entre autres :

- La construction des jardinières avec des services civiques
- Les interventions avec Passe-Jardins pour la création du potager
- Organisation des vacances de l'été
- Organisation de la soirée des Utopiales

Les vacances

Les deux séjours de vacances qui se sont tenus en 2023 se sont construits sous l'impulsion et selon les envies des habitant·e·s. En partant de leur volonté de partir en vacances, nous organisons des réunions de préparation (pour le choix du lieu, du gîte, des activités, l'organisation, les menus...). Le nombre de participant·e·s au séjour est fixé à partir des personnes présentes à ces réunions, pour choisir un gîte adapté (en ce sens, la réunion de préparation est devenue obligatoire. Même si le partage de chambre semble possible dans l'idée, nous avons, à l'épreuve des faits, constaté la nécessité de préserver l'intimité de chacun·e via des chambres individuelles. C'est une donnée qui complexifie le choix du gîte mais garantit la qualité de vivre ensemble.

Un premier séjour a eu lieu en juin. Il s'est déroulé en Ardèche.

Ce premier séjour a été réfléchi lors de réunions de la Force Collective. Les habitant·e·s ont alors choisi la région où ils souhaitaient aller, et se sont donc tournés vers l'Ardèche. Ces temps de préparation ont également pu permettre aux habitant·e·s de se projeter dans leurs envies pour ce séjour, notamment en termes d'activités et de sorties. Le séjour a pu s'adapter aux rythmes et la manière dont chacun pouvait appréhender la semaine. 5 habitant·e·s de la Zone ont participé à ce séjour



Au retour d'Ardèche, a émergé une forte envie de repartir et le projet d'un second séjour ont émergé. Un nouveau collectif d'habitant-e-s s'est constitué et a projeté, cette fois-ci, des vacances au bord de la mer. La composition du groupe impliquait la présence de nombreux chiens. Afin de ne pas reproduire les difficultés rencontrées lors du séjour en vacances de 2022, nous avons convié l'éducatrice canine à une réunion de préparation spéciale. L'idée était de réfléchir tant aux vacances des habitant-e-s que de celles des quatre chiens qui les accompagnent et comment cette cohabitation peut se faire sereinement.

Une bonne mobilisation a permis l'organisation de ce nouveau voyage à côté de Sète. Le choix du lieu n'a pas été anodin. L'un des participant-e-s au séjour connaissait bien l'endroit : il y était allé étant plus jeune. Avec l'accord du reste du groupe participant, le séjour a pu avoir lieu là-bas.

Malgré une météo pour le moins maussade, les participant.e.s ont énormément apprécié ces vacances. Elles constituent indéniablement un temps fort pour Zone Libre et ses habitant-e-s qui en parlent régulièrement tout au long de l'année.

« C'est la zone, parce qu'en 2023 on est partis avec 4 chiens dans une superbe villa »



5.3. La nécessité d'inventer un mode de régulation des tensions du quotidien

L'un des choix qui caractérise Zone Libre est la volonté de ne pas s'appuyer sur un règlement intérieur.

Seuls la loi et le droit commun font cadre.

Par exemple, une seule règle « extra-légale » a été établie par les habitant·e·s du semi-collectif : l'obligation de tenir ses chiens en laisse dans l'enceinte du site semi-collectif.

Ce qui n'implique pas pour autant une démission de l'équipe professionnelle sur la question de la régulation de la vie de Zone Libre. L'une de ses missions reste de garantir la sécurité de chacun au sein de la structure.

Là où en cas de tensions, de violence ou de nuisances, beaucoup de structures sociales font le choix de l'exclusion, Zone Libre cherche des solutions alternatives, dans le tâtonnement.

En ce sens, en cas d'écart au contrat (troubles de voisinage par exemple...), il n'est pas prévu d'expulsion mais un « rappel au contrat », formalisé si nécessaire, pouvant mener, en cas d'atteinte grave/répétée à enclencher la mobilisation des services de droit commun (de la justice ou de la police). Il peut s'agir d'accompagner un.e habitant.e à porter plainte contre un.e autre habitant.e, si c'est son souhait. Il peut également s'agir d'une plainte d'un des professionnels ou d'ALYNEA, mais aussi de l'enclenchement d'une mesure d'expulsion. L'idée sous-tendue et qu'en s'appuyant principalement sur la loi, le dispositif se préserve d'être « juge et partie » et favorise la mobilisation du droit commun en cas de difficulté (plaintes, appels à la police etc. plutôt que régulation par l'équipe professionnelle).

Lorsque les tensions ne nécessitent pas la mobilisation de la justice ou de la police (ou en parallèle), les habitants sont accompagnés dans leurs relations de voisinage, avec comme visée de proposer une approche la plus proche possible du droit commun.

Depuis 2023 (et suite à une séance de théâtre forum), nous avons décidé, avec les habitant·e·s, de tester un mode de régulation des conflits par la médiation (accompagner les habitant·e·s à dire et entendre de manière à ajuster les comportements). Au moins deux médiations ont eu lieu en 2023, si bien sûr elles n'ont pas été magiques, elles ont permis à chacun de s'exprimer dans ses besoins. Nous constatons aussi, de manière générale, une baisse des plaintes adressées à l'équipe en matière de troubles de voisinage.

Plusieurs autres modalités d'apaisement/régulation des tensions ont été testés cette année, en fonction des problèmes rencontrés.

« L'éloignement accompagné »

« C'est donc à partir du droit commun et une pratique orientée rétablissement que la régulation des tensions se réfléchit et se définit. Sa mise en œuvre s'adaptant toujours à la situation, la connaissance qu'on a de la personne et la propre connaissance qu'a la personne d'elle-même (son passif, son parcours, ses directives anticipées), le pouvoir d'agir de la personne reste essentiel. Dans le cas d'un habitant pour qui les troubles liés à de fortes alcoolisations sont devenus récurrents, l'éruption de violence de sa part a pu mettre en insécurité les autres habitant·e·s et les membres de l'équipe. Face à cela et au refus d'aller vers le soin de ce dernier, la solution a été réfléchiée en équipe non sans mal. Toujours dans l'objectif de sécuriser les habitant·e·s de la Zone ou/et d'accompagner ce dernier vers le soin, trois propositions ont pu émerger et être discutées avec l'habitant concerné. L'accompagner vers le soin ou aller à l'hôtel pour la semaine, ou, si aucune des propositions ne convenait, de faire

appel à un service de sécurité et donc un vigile. C'est finalement à l'hôtel que l'habitant a décidé d'aller. Pour éviter que la personne concernée vive ce séjour à l'hôtel comme une exclusion, l'équipe s'est mobilisée tout au long de cette semaine pour rendre visite à l'habitant à l'hôtel tous les matins. Cette solution a constitué pour l'équipe une forme de « paradoxe acceptable », répondant au besoin de mise à distance de l'habitant sans pour autant le stigmatiser par une exclusion supplémentaire à celles qu'il a vécu par le passé. »

« Accompagnement dans la gestion d'invités devenus indésirables »

Cet hiver, l'un des habitants de Zone Libre avait prêté ses clés à l'un de ses amis. Cet « invité » était à l'origine de troubles du voisinage (chiens non tenus en laisse, déjections dans le jardin et dans les espaces collectifs, utilisations inappropriées de la cuisine, tensions avec les autres habitant·e·s). L'équipe de Zone Libre considère que les habitant·e·s sont chez eux et libres d'inviter ou héberger qui ils désirent dans les limites légales de suroccupation du logement.

Dans ce cas précis, l'habitant voulait récupérer ses clés et faire cesser l'hébergement à l'origine de troubles de voisinage. Intimidé par son invité, il n'a pas eu la capacité de se faire entendre ni de récupérer ses clés. Lors des échanges avec l'habitant, l'équipe s'est positionnée de la manière suivante.

Il a été proposé à ce dernier de faire appel aux forces de l'ordre s'il considérait que c'était nécessaire. L'idée était de lui permettre de se positionner pour arriver à faire valoir son droit à vivre seul dans son logement. La première solution pour l'habitant a été de demander à l'équipe un document qui stipulait qu'il est la personne accompagnée et que le chalet lui appartenait en tant que domicile. Il souhaitait par la présente que l'équipe fasse tiers face à l'occupant, renforçant ainsi le poids de sa parole et le légitimant dans cette dernière. L'équipe a pu répondre positivement à cette demande, lui faisant une attestation de suivi à Zone Libre. Cela n'a pas eu d'effet sur son invité, qui n'a pas souhaité partir. L'habitant nous a alors demandé de faire partir l'intrus. L'équipe s'est positionnée en lui proposant d'appeler les forces de l'ordre, mais avec lui et non à sa place, ce qu'il a refusé. L'équipe a alors proposé d'être soutien à la parole de l'habitant, en étant présente lors d'une rencontre médiatisée entre l'habitant et son invité. Pendant cette rencontre et avec le soutien de l'équipe, l'habitant a pu finalement dire à son ami qu'il souhaitait qu'il quitte son logement. La situation était particulièrement tendue, mais il a fini par s'exécuter et partir en rendant les clés du logement.

Dans cette situation, l'équipe a accompagné l'habitant à dire et ainsi s'affirmer dans ce qu'il souhaitait.

5.4. Tentative d'ouverture sur l'extérieur

Dès le début de l'écriture du projet Zone Libre, la volonté d'inclure notre structure au cœur d'un quartier, intégré dans le tissu social local est forte. Nous n'avons pas rencontré de difficultés conséquentes avec le voisinage proche. Cependant, la Zone Libre n'est pas encore suffisamment repérée par les riverains du quartier au goût des habitant·e·s et de l'équipe. En ce sens, le 8 septembre 2023, la Zone Libre a projeté sur écran géant le match France / Nouvelle Zélande (coupe du monde de Rugby). Nous avons effectué une communication sous forme de Flyers dans les boîtes aux lettres du quartier et de quelques affiches sur la place publique. Une quinzaine de personnes sont venues regarder le match à Zone libre. Cette tentative a permis aux habitant·e·s de concevoir la possibilité que Zone Libre puisse être un lieu d'accueil ou d'organisations d'événements.

Ainsi, peu après, l'idée d'organiser une brocante sur Zone Libre a émergée de leur part, l'idée est à travailler avec l'équipe et probablement des associations du quartier qu'on souhaiterait porteuses de l'événement.



Les habitant-e-s peuvent aussi témoigner des liens qu'ils ont établi plus personnellement avec leurs voisin-e-s :

Ghost

« Ouais d'ailleurs la voisine m'a fait de la Chorba pour le ramadan ! »

Caroline

« J'ai un voisin adorable et j'aimerais rencontrer encore d'autres personnes. »

Valentin

« Un vieux monsieur à côté avec qui on se salue tous les jours »

En 2023, le propriétaire du restaurant qui fournissait plusieurs repas par semaine pour les habitant·e·s de Zone Libre a vendu son affaire, qui a été reprise par un autre restaurateur. Zone Libre a fait le choix de continuer de faire appel à ce nouveau restaurateur, pour continuer de favoriser son implantation sur le territoire.

6. UN LIEU D'EXPÉRIMENTATION

6.1. La recherche et l'évaluation associée

Pour parler de la recherche qui a eu lieu auprès de Zone Libre, voici un texte écrit par Marine MAURIN, enseignante chercheuse et Sociologue à l'ENSEIS.

L'année 2023 a été marquée par la poursuite de la Recherche Ethnographique sur les Sans-abri et l'Intervention sociale dans des Dispositifs d'Habitats Expérimentaux (RESIDHE)

Cette recherche, portée par la Chaire publics des politiques sociales (laboratoire de sciences sociales Pacte, Université Grenoble Alpes) et soutenue par la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté Auvergne-Rhône-Alpes, porte sur 3 sites (Lyon, Villeurbanne et Bourg en Bresse) retenus dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Accompagnement de personnes en situation de grande marginalité dans le cadre d'un lieu de vie innovant à dimension collective » (lancé par la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement et la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté).

Engagée au printemps 2022 sur deux dispositifs, Zone Libre et la Friche du Loup Solidaire, la recherche a consisté, dans un premier temps, à travers une enquête ethnographique, à comprendre comment les personnes habitent ces environnements et à interroger dans quelle mesure la fréquentation de ces lieux reconfigure le rapport à l'offre médico-sociale des habitant·e·s. À Zone Libre, c'est Marine Maurin qui a partagé du temps avec les habitant·e·s et les professionnel·le·s pour saisir sur le vif la vie quotidienne des lieux. Elle a participé et observé des réunions d'habitant·e·s, des réunions d'équipe, des activités organisées sur site ou à l'extérieur, des visites de partenaires, des repas collectifs ou des temps plus informels partagés par quelques habitants dans les espaces communs ou dans leurs espaces privés. Elle a également mené des entretiens avec les habitant·e·s du site collectif et les professionnel·le·s de l'équipe.

À l'issue de cette première année, l'équipe RESIDHE est venue partager des premières analyses à Zone Libre auprès des professionnel·le·s et des habitant·e·s ; d'autres retours ont été réalisés à la Friche du Loup Solidaire et à l'occasion d'un webinaire national organisé par la DIHAL. Ces analyses ont été travaillées à l'aune du concept d'hospitalité, entendu dans le sens extensif proposé par Joan Stavo-Debauge : « *Par hospitalité, nous n'entendons pas seulement une vertu des personnes, mais aussi une qualité des environnements, des situations, des milieux, des ambiances, des choses, des espaces, des bâtiments, des institutions [...]. L'environnement sera convenablement apprêté et manifestera une appréciable qualité d'hospitalité si ceux qui sont amenés à le fréquenter et en avoir l'usage (passants, visiteurs, usagers, travailleurs, habitants) s'y sentent bienvenus et y rencontrent des aménagements qui favorisent leurs expériences et facilitent les activités à laquelle ils s'adonnent, seuls ou ensemble.* » (Joan Stavo-Debauge, 2017).

À l'automne 2023, l'enquête s'est élargie à un autre dispositif de l'AMI à Grenoble, Les LAHPSE, tout en se focalisant sur la question des « sorties ». Cette question, qui vient interroger la fin possible d'une *hospitalité située*, est également à entendre dans un sens extensif puisque les sorties peuvent concerner des déménagements temporaires au sein même du dispositif. Dans le cas de Zone Libre, par exemple, on peut alors parler de circulation entre une pluralité d'habitats : depuis le site collectif vers le diffus ; depuis le diffus vers le site collectif ou encore depuis le diffus vers un autre habitat en diffus. Dans le langage commun du travail social, les « sorties » concernent également les départs définitifs d'un dispositif et la fin de l'accompagnement. Ici, il s'agit de déménagements vers différents types d'habitats ne relevant plus de Zone Libre. Pour appréhender ces circulations et les manières dont elles se mettent en œuvre, deux entretiens collectifs avec les professionnel·le·s ont été organisés et des entretiens avec des habitant·e·s ayant changé d'habitat depuis leur arrivée à Zone Libre sont menés.

L'enquête se terminera en 2024 et donnera lieu à un rapport de recherche qui sera rendu disponible à l'automne.

L'équipe de recherche est composée, entre 2022 et 2024, de Julien Lévy, Marine Maurin, Gabriel Uribelarrea, Morane Chavanon (jusqu'en 2023).

6.2. Les visites / temps de présentation

Tout au long de l'année 2023, Zone Libre a ouvert ses portes et accueilli différents acteur·ice·s extérieurs, que ce soit pour des activités communes ou des visites. Ainsi, nous avons reçu les visites suivantes :

- Services civiques Uniscité (Janvier 2023 et avril 2023)
- EVOLEM (Février 2023)
- Passe Jardin (avril 2023)
- La plateforme Travail Pair (Avril 2023)
- Street reporter (15/06)
- ASH pour la rédaction d'un article paru dans le magazine (Octobre 2023)
- Habitat Alternatif et Social de Marseille (Octobre 2023)

6.3. La participation des habitant·e·s

Zone Libre fonde son accompagnement l'accompagnement à partir de pratiques visant à l'horizontalité, à tous les niveaux de l'institution. Il est donc proposé systématiquement aux habitant·e·s de venir parler de la Zone dès qu'une visite a lieu (ou COPIL) car ce sont les mieux placés pour expliciter le projet, depuis la place des personnes qui le vivent comme habitant.e.s.

Pour les interventions extérieures, que ce soit auprès des partenaires ou d'étudiant·e·s, les habitant·e·s sont aussi invités à participer, moyennant une rétribution financière, si possible sous forme de contrat de travail. Il s'agit de reconnaître financièrement l'expertise des habitant.e.s intervenant.e.s. Deux habitant.e.s ont ainsi été formateur·trices occasionnel·le·s pour l'école de la Croix Rouge.

-Participation à l'élaboration du nouveau projet d'ALYNEA : Plan A

ALYNEA a ouvert un nouveau dispositif en 2023, qui s'appelle Plan A. Ce dernier est une structure d'hébergement et d'accompagnement à destination des jeunes majeurs confiés par l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance). L'équipe de Plan A a fait appel à plusieurs habitant·e·s de Zone Libre pour initier et affiner le projet ainsi que la philosophie liée. Des séances de travail ont été organisées autour des modalités d'accueil ainsi que des plans du site semi-collectif. Lors des réflexions autour du nom de

la structure, le nom « Plan B » a été envisagé, jusqu'à l'intervention d'un des habitant-e-s de Zone Libre, qui a proposé un autre nom.

« Nous, on ne veut pas de Plan B, car on ne veut pas de solutions au rabais. On préfère un Plan A ! »

CONCLUSION

L'année 2024 sera a priori la dernière année d'expérimentation. Zone Libre se mobilisera dans un travail d'auto-évaluation afin de mettre en lumière les éléments dans l'angle mort de la recherche RESIDHE et de l'évaluation nationale.

Nous souhaitons être en mesure de défendre un modèle habitat d'abord, avec étayage collectif, au sein duquel les habitant.e.s peuvent demeurer ou être accompagné.e.s dans l'accès à un autre habitat choisi (au sein ou non du dispositif Zone libre). C'est inscrire le projet Zone Libre dans le paradigme logement d'abord en en proposant une appréhension extensive. L'expérimentation Zone Libre, par sa proposition, se donne l'ambition de tenter de participer à la réflexion sur le décroisement des politiques publiques ainsi que les conditions nécessaires à une politique efficiente de réduction du sans abris.

Le slam des vacances :

« Huiles essentielles, grand sac poubelle

On est partis c'était mardi.

Sur l'autoroute une bonne nouvelle

Pour Karima se sera Valmy

À peine arrivé, des vigneron

Piscine chauffée, cuisine d'été

Faut avouer classe la maison

En fin de soirée ciel étoilé.

Visite châteaux, cirques et village

Baignade au frais dans la méditerranée

Plateau de fruits de mer en bord de plage

On est tous repartis avec notre bracelet

Tel le Proust de la madeleine

Un souvenir de famille dans l'air

C'est tes vacances, elles t'appartiennent

Cimer l'Abbé Pierre. »